L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 AVRIL 1848.

Imprimé et publié par **MAGNE & WEISSE.** No. 41, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 20 AVRIL 1848.

LE MANIFESTE DE M. CLAY.

Nous avons reproduit sans commentaire dans notre dernier numéro le manifeste de M. Clay. Cette lettre nous a inspiré une surprise et des regrets que nous ne chercherons pas à dissimuler. Il nous semblait que M. Clay avait glorieusement rempli sa carrière politique et qu'il devait désormais se placer au dessus des orages de la vie publique. Il en a jugé autrement; il se sent encore assez d'énergie pour affronter les douloureuses émotions d'une candidature; c'est possible, mais nous croyons sincèrement qu'il a tort d'exposer de nouveau son nom vénéré aux attaques de la calomnie.

Pourquoi n'a-t-il pas persévéré dans ses premières intentions? Nous craignons que des amis par trop zélés l'aient engagé dans une périlleuse voie. On lui a dit et répété au Nord qu'il était le seul candidat possible, et que sans lui c'en est fait du parti whig. Cette assertion est fausse, nous nous concevons que la grande âme de Clay s'en soit émue. Il a toujours sacrifié son repos au bien public, et il est homme à sacrifier à son pays les derniers jours qu'il lui reste encore à passer ici-bas. Mais ses amis auraient dû respecter son repos et épargner à sa vieillesse les soucis d'une nouvelle candidature.

M. Clay peut se faire élire; avec un nom semblable rien n'est impossible, et puis les whigs sont assez puissans pour porter à la présidence leur candidat, quel qu'il soit; mais la lutte sera longue et pénible. Il nous faudra faire oublier les défaites passées et inspirer un zèle qui ne se ranime qu'avec le triomphe. Ce sont là de graves motifs pour désigner un autre candidat que M. Clay, et nous espérons que la convention de Philadelphie proclamera à la nation un nom, aussi glorieux peut-être, non moins pur, mais qui ne ravivera pas des haines qui pour être sans fondement n'en sont pas moins dangereuses.

Il y a quatre ans M. Clay a été vaincu, et pourtant il était beaucoup plus puissant dans le Sud qu'il ne le sera cette fois. Pour pouvoir être élu, il lui faudrait le concours de plusieurs Etats du Nord et de l'Ouest qui ont voté contre lui en 1844, lorsque New-York et la Pensylvanie, ou New-York et quelques autres Etats. Ce concours est absolument certain, comme l'affirment de trop confiants amis?

On trouvera sans doute que nous exprimons notre pensée avec une très grande franchise. Mais le droit de discussion appartient à la presse, et nous en userons jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé son verdict. La discussion, dans la circonstance actuelle, n'est pas seulement un droit c'est un devoir. Tous les journaux whigs devraient apprécier les chances des citoyens qui aspirent à la candidature présidentielle afin de préparer les voies aux solennelles délibérations de la Convention. Nous avons déjà exprimé nos sympathies, elles sont acquises au général Taylor. Whig comme Henry Clay, il n'a pas les ennemis que la carrière militante de ce dernier lui a suscités. Il emporterait tous les Etats où Clay obtiendrait une majorité, et plusieurs autres où le candidat de 1844 n'aurait absolument aucune chance. Le Sud se lèverait en masse pour le soldat de Monterey, mais il accueillera peut être froidement la candidature de Clay. Les défaites passées ne sont pas un encouragement pour l'avenir, et celles qu'a subies le grand homme d'état dont s'énorgueillit le Kentucky refroidiront l'enthousiasme de ses partisans les plus dévoués. Si nous parlons avec aussi peu de dissimulation, c'est que nous jugeons sainement l'état des choses et que nous ajouter. Le candidat proclamé par la Convention Nationale sera le nôtre. Si cette assemblée désigne le général Taylor, nous applaudirons à ce choix, car le vote de la Louisiane lui sera acquis. Si Clay est l'élu, nous oublierons le passé pour ne songer qu'à l'avenir et nous travaillerons énergiquement au service de la bonne cause dont il deviendra le représentant officiel. Le triomphe de Clay ne sera peut-être pas, après tout, aussi difficile qu'on le pense. Ses chances comme whig s'augmenteront de tous les fautes qu'a commises l'administration actuelle et de toutes les antipathies qu'elle a soulevées contre elle.

Moreau Gottschalk.—Nos lecteurs se souviennent sans doute de ce jeune pianiste dont le précoce talent s'est révélé à la Nlle-Orléans il y a quelques années. Il s'est livré à de sérieuses études à Paris, et les quelques concerts qu'il y a déjà donnés lui ont valu les éloges des critiques les moins faciles à contenter. Un brillant avenir artistique est réservé à notre jeune compatriote. Il paraît qu'il est attendu à Madrid. Voici ce que nous lisons dans l'*Heraldo*:

"Moreau Gottschalk, jeune compositeur et pianiste, qui a fait concevoir l'année dernière de si brillantes espérances aux dilettanti de Paris, obtient chaque jour de nouveaux triomphes dans les concerts et les salons de cette capitale. Parmi les morceaux qu'il exécute avec le plus de succès, on cite la fantaisie de Prudent sur un thème de Lucie, les mélodies de Mendelssohn et les principales œuvres de Thalberg. Celles de ses compositions qui renferment le plus de beautés sont ses études No. 1 et 2, et surtout ces airs et ballades créoles, qui rappellent d'une façon exquise le pays aujourd'hui appartient le compositeur. Nous apprenons qu'il visitera Madrid dans le courant de l'été prochain."

Connecticut.—Le Sénat de Connecticut a une majorité whig de cinq voix, et la Chambre une majorité de 24 voix. Le candidat whig pour le poste de gouverneur a obtenu une majorité relative de 2,000 et une majorité absolue d'environ 700 voix.

New-York.—Il paraît, d'après une dépêche du télégraphe de l'Ouest, que, bien que Havemeyle, locofoco soit élu maire, il y a une majorité whig de deux voix dans le conseil des aldermen à New-York. Les assistant aldermen sont également divisés. C'est beaucoup mieux que nous ne le pensions.

Nouvelles maritimes.—La corvette américaine *St-Mary*, a mis à la voile de Norfolk, le 11 de ce mois. Le brick *Bainbridge* a quitté le même port le 10.

Dépêches.—M. Regis de Trobriand, porteur de dépêches pour la légation américaine à Paris est parti pour l'Europe à bord du steamer *United States*.

Incendie.—Un grand incendie éclate à Troy, dans la Pennsylvanie, a entièrement détruit ce village. A Pittsburg un autre incendie a consumé plusieurs magasins; la perte est estimée à $35,000.

CONGRES.

Sénat, 11 avril.—M. Reverdy Johnson présente une pétition de M. John S. Skinner demandant au Congrès une allocation pour l'établissement d'un Collége. M. Johnson prend la parole en faveur de la pétition; elle est référée au comité de l'agriculture.

M. Hannegan, du comité des affaires étrangères, rapporte sans amendement le bill de la Chambre pour venir en aide à M. Wm. M. Blackford.

M. Bagby réclame la discussion de sa résolution touchant le pouvoir du gouvernement général dans les territoires nouvellement acquis. M. Bagby prend la parole; puis la résolution est mise à l'ordre spécial du jour pour la séance de lundi en huit.

Le Sénat s'occupe du bill relatif au réclamations californiennes. M. Dayton répond au dernier discours de M. Webster. Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentans.—M. Palfrey demande la reconsidération du vote sur les résolutions de sympathies adressées au peuple français. M. Bayly répond à M. Palfrey et à M. Holmes. Ce dernier réplique, et MM. Pendleton et Bayly échangent des paroles un peu vives.

M. Kaufman propose de déposer sur le bureau la motion de M. Palfrey. Cette proposition est adoptée à une majorité de 124 voix contre 44.

Le bill relatif à l'Académie de West-Point est pris en considération et passe.

Sur ce, la Chambre s'ajourne.

Retraite du lieutenant Beauregard.—Un [illegible] [illegible], sous le nom de "Retraite du lieutenant Beauregard," vient d'être établi à [illegible], village [illegible] à l'extrémité du chemin de fer du Mexique. Cet hôtel sera ouvert aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de ses environs, dimanche [illegible]

Correspondance particulière de l'Abeille.

Washington, 10 avril 1848.

Les partis sont calmes jusqu'à présent, mais cette tranquillité est le prélude de la tempête. Les whigs sont généralement disposés à confier à la sagesse de la Convention Nationale le soin de désigner un candidat présidentiel, et à soutenir ce dernier, quel qu'il soit.

Tous les indices du moment sont favorables au général Taylor. Sa candidature est assurée si l'on vote individuellement à la Convention et non par délégation. Les whigs choisiraient indubitablement Henry Clay, s'ils écoutaient leur vieille admiration, mais la question qui se présente est celle-ci: Peut-il être élu? Nous devons à nous-mêmes, nous devons à M. Clay de réfléchir mûrement avant de prendre une décision, et de nous laisser guider non par nos sympathies, mais par l'intérêt bien entendu de notre parti et de notre pays.

En 1844, M. Clay fut désigné candidat par acclamation. Pas une voix ne s'éleva contre lui au sein de la Convention. Son élection paraissait certaine. Il a été cependant battu, et il ne nous convient pas en ce moment de rechercher les causes de sa défaite. Mais le fait existe et le pays s'en souvient. Il est inutile de citer ses défaites antérieures. Notre déconvenue en 1844 a fait comprendre aux whigs que M. Clay ne pouvait pas être élu. Cette opinion, vraie ou fausse, ils l'ont encore, et elle tendrait à refroidir leur zèle.

On ne saurait nier que le Sud tout entier ne soit en faveur du général Taylor. A supposer que M. Clay soit désigné par la Convention, il est évident qu'il ne trouverait pas dans cette partie de l'Union tout l'appui dont il aurait besoin. Je ne prétends pas dire que les amis du général Taylor abandonneraient M. Clay, mais ils lutteraient peut-être avec mollesse.

Ce n'est qu'au moment où la convention se réunira que l'on saura s'il convient de produire de nouveau le nom de Henry Clay. Les meilleurs et les plus sincères amis de l'illustre orateur, et je suis du nombre, croient qu'il ne devrait pas céder aux importunités de quelques partisans beaucoup trop zélés.

Il est temps que nous envisagions notre position sous son véritable point de vue et que nous mesurions les périls qui nous entourent. Les whigs ne peuvent triompher qu'avec un nouveau candidat. La grande majorité du peuple est avec nous, et il suffit seulement, pour vaincre nos adversaires, d'offrir à la nation un homme qui n'ait pas soulevé trop d'inimitiés dans le cours d'une longue carrière publique. En raisonnant ainsi, je n'ai en vue que le bien du parti whig. Je ne suis pas partisan du général Taylor ou de tout autre candidat, mais je désire le triomphe des doctrines whigs.

Je pense que M. Clay ne se laissera pas porter comme candidat devant la Convention Nationale. Depuis seize ans, l'avenir ne s'est jamais montré aussi rassurant pour notre cause. Nos adversaires sont divisés. Quelques uns veulent le libre commerce; d'autres un tarif élevé; ceux-ci une sous-trésorerie; ceux-là des banques privilégiées; un certain nombre est en faveur du proviso Wilmot; d'autres le dénoncent comme inconstitutionnel; et puis il y a des partisans de la paix et ceux de la guerre; quelques-uns qui veulent une indemnité des Mexicains; d'autres qui ne veulent pas en entendre parler. Le choix de la convention de Baltimore produira de grandes déceptions.

Les candidats démocratiques sont extrêmement nombreux, et représentent toutes les opinions. Il y a Buchanan, Polk, Allen, Dallas, Calhoun, Walker, Van Buren, Woodbury, Butler, Douglas, Benton et Dix, sans compter le menu fretin.

M. Benton a fait un grand discours sur les réclamations californiennes qui intéressent si directement son gendre, le colonel Fremont.

Le Sénat a siégé à huis clos et a confirmé la nomination de M. Livingston comme chargé d'affaires dans l'un des Etats de l'Amérique du Sud. On a fait la motion de libérer M. Nugent, correspondant du *Herald* de New-York. La proposition a été momentanément écartée.

A la Chambre, on a discuté les résolutions du Sénat exprimant les sympathies du gouvernement en faveur de la Révolution Française. MM. Bailey, Ashman, Stephens et d'autres ont pris part au débat. Elles ont été adoptées à la presque unanimité. H.

Chronique Locale.

Abus de confiance.—Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrestation d'un nommé M. Thompson, accusé d'abus de confiance. Le prévenu était employé par James Carter comme capitaine de la goélette William Elizabeth, et en cette qualité il recevait le montant du fret et du passage. Le chiffre des sommes perçues et qu'il refuse de livrer s'élève à plus de $1,400. L'affaire a été soigneusement examinée hier par le recorder Ramos, qui a somme l'accusé de [illegible] de $1,000 pour re[illegible]

Recorder Ramos.—L'affaire du capitaine Jones, accusé d'abus de confiance par le capitaine Penny, a été appelée hier matin devant le recorder Ramos. M. Jones est accusé d'avoir soustrait différents papiers appartenant au navire dont le capitaine Penny lui avait confié le commandement. Le recorder, après avoir interrogé les témoins, a déclaré qu'il donnerait une décision aujourd'hui à midi.

1ère Cour de district.—Jean Coriallo, accusé d'abus de confiance, a été mis hier en jugement et acquitté. La Cour ne siégera pas pendant le reste de la semaine, à cause des fêtes religieuses.

Escroquerie.—Le recorder Baldwin a été saisi hier matin d'une plainte en escroquerie contre un individu nommé William Craxton. Le 1er de ce mois, l'accusé vendit à M. Joseph Rafel un jeune mulâtre nommé Bill. Trois jours plus tard le prétendu esclave s'esquivait adroitement et s'embarquait pour Louisville. M. Rafel étant allé aux informations apprit que Bill était libre; il dénonça alors son vendeur, qui a été arrêté sur-le-champ et sommé de fournir $500 de cautionnement. L'instruction de l'affaire aura lieu le 12 du mois prochain.

Rixe.—Deux individus nommés Georges Evans et Francis étant rencontrés hier dans le café de M. Thomas Hawthorn, rue de la Levée, entre Hôpital et Quartier, se sont querellés, puis mettant bas leurs habits, se sont battus à coups de poing. Le combat a été long et terrible. Francis est enfin tombé lourdement sur le plancher, terriblement contusionné, et dans un état si pitoyable qu'il a fallu le transporter immédiatement à l'hôpital de charité. On croit qu'il mourra. Evans a été arrêté par la police et conduit en prison où il restera jusqu'au moment de son interrogatoire.

Conseil général.—Cette assemblée s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Wray.

M. Holland, du comité des cours et prisons, rapporte une résolution pourvoyant au paiement du loyer des cours par les trois Municipalités. Elle est adoptée.

Le comité auquel avait été référée la réclamation du shériff Lewis, montant à la somme de $1,120 82, pour les dépenses de la prison de paroisse, présente son rapport—adopté.

M. Wilder présente une résolution qui est adoptée, autorisant les trois Municipalités à payer à M. E. A. Michel, sergent-d'armes du conseil, la somme de $50, pour diverses choses achetées par cet officier pour l'usage de ce Conseil.

M. Wilder présente une autre résolution offrant les remerciements de ce corps à M. Chs. Cuvellier et M. E. A. Michel, secrétaire et sergent d'armes du Conseil, pour la manière habile qu'ils ont rempli leurs devoirs. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Holland, le Conseil s'ajourne *sine die*. Le nouveau Conseil s'assemblera conformément à la loi, le premier lundi de mai prochain.

EVENEMENTS DE BERLIN.

Nous appelons l'attention sur le manifeste que le roi de Prusse, poussé dans ses derniers retranchemens, vient d'adresser à son peuple.

Cette fois, l'unité de l'Allemagne n'est plus demandée à mots couverts, comme dans la proclamation qui annonçait le congrès de Dresde. Le roi de Prusse la réclame hautement, officiellement, en termes qui ne laissent plus de prise à l'équivoque. Parlement allemand, armée allemande, drapeau allemand, flotte allemande, marche allemand, tout sera centralisé désormais. Toutes les anciennes divisions vont disparaître. Les vieux royaumes ne seront plus que des provinces d'une même patrie. L'empire de Charlemagne semble se préparer à sortir de ses ruines.

Berlin—Le 18, à midi, le roi a publié le manifeste suivant:

"Nous Frédéric-Guillaume, etc.

"Quand le 14 de ce mois, nous convoquions nos fidèles Etats pour le 27 avril, pour nous concerter avec eux sur les mesures spéciales que nécessite pour la Prusse la régénération projetée de l'Allemagne, nous ne pouvions pas deviner qu'à la même heure s'accompliraient à Vienne de grands événemens qui facilitent notablement l'exécution de nos projets, mais nous imposent aussi l'obligation de la hâter.

"Maintenant, après cet important événement, nous nous sentons poussés avant tout à proclamer devant le peuple, non seulement de Prusse, mais de toute l'Allemagne bientôt une, s'il plaît à Dieu, les propositions que nous avons résolu de soumettre à nos confédérés allemands.

"Avant tout, nous demandons qu'au lieu d'une confédération d'Etats, l'Allemagne devienne un Etat confédéré. Nous reconnaissons que ceci nécessite une réorganisation de la constitution fédérale qui ne peut avoir lieu que par le concours des princes et des peuples; qu'une représentation fédérale de tous les pays allemands et embrassant toutes les classes des peuples doit donc être immédiatement convoquée. Nous reconnaissons que cette représentation fédérale [illegible] constitutionnelle de tous les pays allemands [illegible] tous les membres de la représentation [illegible] dans une mesure égale. [illegible]

"Nous demandons un système de défense commun à toute l'Allemagne [illegible]

"Nous demandons un droit de résidence commun, et le droit de circulation, sans entrave, par toute l'Allemagne, pour tous les Allemands.

"Nous demandons qu'à l'avenir aucune barrière de douane n'entrave le commerce intérieur de l'Allemagne, et ne paralyse l'industrie de ses habitans; nous demandons en conséquence UNE UNION DOUANIERE GENERALE, avec uniformité des poids et mesures et des monnaies. Nous demandons un seul droit commercial pour toute l'Allemagne.

"Nous demandons pour toute l'Allemagne la liberté de la presse, avec des garanties uniformes contre les abus.

"Telles sont nos propositions, nos désirs, dont nous poursuivrons de toutes nos forces la réalisation. Nous comptons avec une fière et juste confiance sur la coopération de nos confédérés et de tout le peuple allemand, que nous renforcerons en faisant entrer dans son sein celles de nos provinces qui ne font pas encore partie de la confédération, si elles mêmes et la confédération y consentent.

"Nous espérons que l'exécution de nos projets fera disparaître la fermentation qui agite l'Allemagne, à notre grande douleur, et menace de la déchirer; nous espérons que nos réformes rendront l'Allemagne forte à l'intérieur, respectée à l'extérieur, et que, dans la réunion de nos forces, l'Europe tout entière trouvera la garantie d'une paix durable.

"Pour hâter autant que possible l'exécution de nos projets, nous avons résolu de convoquer la diète réunie pour le dimanche 2 avril.

"Berlin, 18 mars.

"Frédéric Guillaume."

Ces nouvelles officielles avaient rempli la population de joie. Il y eut un moment d'abandon et d'enthousiasme. Le roi avait paru au balcon et avait été reçu avec des applaudissements frénétiques; on apprenait en même temps que la partie rétrograde du cabinet, MM. de Thile, Eichhorn, Savigny et Stollberg se retiraient et étaient remplacés par les chefs de l'opposition, MM. de Vincke, comte Schwerin, Camphausen et Auerswald.

Bref, tout semblait fini, comme à Paris le 23 février au soir, quand un hasard, un malentendu, un malheur semblable à celui de l'hôtel des Capucines, a tout remis en question. Une charge de dragons, nullement motivée, a provoqué une résistance. Au même instant, un incendie considérable a éclaté.

A neuf heures et demie du soir, l'ordre a été donné aux militaires d'évacuer la ville. La Landwehr (garde nationale) a été appelée pour les remplacer. Là s'arrêtent les nouvelles.

Voici la proclamation qui a probablement inspiré à un journal anglais certaines réflexions sur la nouvelle organisation du travail à Paris, et sur la prétendue gratification accordée par le gouvernement aux ouvriers sans occupation.

A TOUS LES TRAVAILLEURS.

Citoyens,

Vous avez demandé que les conditions du travail fussent améliorées; vos demandes ont été accueillies. D'un accord commun entre vous et les patrons, sous la médiation active de la Commission du travail, la journée a été fixée à dix heures, le marchandage a été écarté.

Cependant, depuis quelques jours, de grands ateliers tenus ouverts par l'Etat ou par des industriels que la difficulté des circonstances et la crise financière n'ont pas un instant découragés, ont été de nouveau abandonnés, ou sont menacés de l'être.

Citoyens, vous êtes hommes de travail, vous vous honorez du travail, vous voulez vivre par le travail, et vous avez raison; car là est la vraie source du bien être pour l'homme, pour la famille, pour la société tout entière; car là aussi est la véritable indépendance, la véritable liberté.

Rentrez donc dans vos ateliers, reprenez cette vie active, laborieuse, qui est pour vous un honneur, pour la Patrie une espérance.

La République, bien que née d'hier, est déjà grande et forte, mais le crédit public s'est effrayé, il a besoin de se raffermir. Le calme seul peut lui rendre la confiance, et le calme ne peut sortir que du travail.

Citoyens, la République attend de vous ce nouvel exemple d'intelligence et de patriotisme. La France doit rester grande par l'industrie; elle a besoin pour cela de votre concours; vous le lui donnerez.

Le gouvernement provisoire compte sur vous.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics,

Marie.

Le préfet de police,

Informé qu'un grand nombre d'ouvriers étrangers quittent leur pays pour venir à Paris dans l'espoir de trouver du travail et un salaire assurés dans les ateliers que vient d'ouvrir la Ville,

Fait savoir aux ouvriers étrangers que, malgré cet avis, ils persisteraient à vouloir se rendre à Paris, s'exposeraient à s'en voir éloignés, et même à être expulsés du territoire français par une mesure exceptionnelle que les circonstances motiveraient.

Le préfet de police prendra enfin les dispositions nécessaires pour repousser de France les gens sans aveu, dont la présence serait une charge pour les communes et un sujet d'inquiétude pour la population.

Paris, le 19 mars 1848.

Le préfet de police, Caussidière. Approuvé, le ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 16:

"La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, et après une longue délibération à huis-clos, elle a adopté les principes suivants d'une nouvelle constitution:

"1o. La personne du roi est inviolable;

"2o. La seconde chambre peut être dissoute par le roi;

"3o. Les membres des états généraux seront élus, non par les états provinciaux, mais directement par les citoyens réunis en colléges électoraux;

"4o. Les deux chambres seront composées comme elles le sont actuellement;

"5o. Publicité des séances de la première chambre, des états provinciaux et des conseils communaux;

"6o. Les deux chambres auront le droit de présenter au roi des adresses;

"7o. La seconde chambre aura la faculté de faire des amendemens aux projets qui lui seront soumis;

"8o. Réorganisation de l'administration coloniale;

"9o. Budjets pour chaque année;

"10o. Modifications de la loi actuelle concernant la révision de la charte."

BOMBARDEMENT DE MESSINE.

Le *Nouvelliste* de Marseille donne les détails suivans sur l'héroïque défense de Messine par les Siciliens:

"Après les mille incidens des nombreux combats livrés par la population de Messine aux troupes de Ferdinand, celles-ci, toujours repoussées avec perte, se trouvaient depuis quelque temps étroitement bloquées dans les forts. Le 21 février, le commandant supérieur envoyait des parlementaires aux insurgés pour demander des vivres en échange desquels il proposait de livrer le fort de Real-Basso et l'arsenal de Terra-Nova, mais l'un et l'autre en état de désarmement. Ces propositions furent repoussées par le comité provisoire, et les parlementaires se retirèrent découragés.

"Cependant des renforts arrivant aux Messinois, une attaque décisive de la citadelle fut résolue. Pendant la nuit qui suivit, la population mit des canons en batterie dans le plus grand silence afin de ne pas donner l'éveil à la garnison. Le feu s'ouvrait le lendemain à 7 heures; peu après, la brèche était ouverte, la citadelle emportée et les troupes royales faites prisonnières.

"Par un singulier retour des choses d'ici-bas, le commandant et les principaux officiers napolitains, qui ont tant contribué au malheur de la cité, se trouvent aujourd'hui enfermés dans la même prison où gémissaient naguère encore les détenus politiques. Parmi les traits d'audace qui ont marqué cet assaut sanglant, on cite particulièrement celui d'un brave Messinois, Costantino Alessi, qui abattit le premier, sous une grêle de balles, le drapeau napolitain, et planta à sa place l'étendard aux trois couleurs de l'indépendance.

"C'est alors que la citadelle, sans être encore attaquée, commença le bombardement, et que 100 pièces d'artillerie couvrirent la ville de ruines et de sang. L'incendie vint ajouter ses ravages à cette œuvre monstrueuse de destruction et dévora en peu d'instans, ainsi que nous l'annoncions il y a quelques jours, le riche entrepôt de Porto-Franco.

"Loin de se laisser abattre par ces affreuses calamités, le courage des Messinois n'en fit que grandir, et bientôt le fort de Blasco et l'arsenal tombaient en leur pouvoir.

"La citadelle continua le bombardement depuis le 23 jusqu'au 25 à deux heures après midi, sans un instant de trêve. Le peuple ne répondait à cette agression meurtrière que par ses prétentions d'attaque; et sa longanimité prouve assez à l'Europe que, dans cette lutte désespérée, il n'a défendu que ses droits les plus sacrés odieusement opprimés par la force brutale. Nous devons ajouter que les prisonniers ont été traités par les Siciliens, non en vaincus, mais en frères: ils ne cessent d'entourer les blessés des soins les plus généreux.

"Pendant le bombardement de la ville, un vapeur de guerre napolitain mêlait son feu à celui de la citadelle: mais un coup de canon tiré sur lui par les insurgés, et dirigé avec un rare bonheur, le contraignit à prendre sur-le-champ le large.

"A chaque succès pareil obtenu par les insurgés, les bâtimens de guerre étrangers mouillés à quelque distance saluaient, en hissant leurs couleurs, l'héroïsme des Siciliens."

FRANCE.

FAITS DIVERS.

—Le Gouvernement provisoire décrète: [illegible] maréchal Bugeaud [illegible]

[illegible]

Le général Subervie, ministre de la guerre, est nommé chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement du maréchal Gérard.

M. le général Cavaignac est remplacé par M. le général Changarnier dans les fonctions de gouverneur-général de l'Algérie.

—Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 17, le citoyen Caussidière a été nommé préfet de police du département de la Seine.

—Conformément à l'art. 4 du décret du Gouvernement provisoire du 9 mars 1848, les sommes versées à la Caisse d'épargne, depuis le 24 février dernier, et celles qui y seront versées à l'avenir, tant sur les anciens que sur les nouveaux livrets, seront remboursables intégralement en espèces.

Les autres dispositions du décret précité ne s'appliquent qu'aux sommes versées antérieurement au 24 février 1848.

Quant à l'augmentation de un pour cent du taux de l'intérêt prescrite par le décret du Gouvernement provisoire du 7 mars 1848, elle profite à tous les fonds versés à la Caisse d'épargne, à quelque époque qu'ils y aient été déposés.

—Le Gouvernement provisoire prévient les citoyens qu'il ne peut recevoir les députations qu'à quatre heures.

—Le comptoir national d'escompte de Paris a ouvert aujourd'hui ses bureaux.

—Les demandes d'ouverture de compte devront être adressées à M. le directeur du comptoir national d'escompte et accompagnées d'un certificat de deux négocians attestant que le demandeur fait honneur à ses engagements.

—Jusqu'à nouvel avis, les valeurs timbrées jusqu'à 90 jours d'échéance sur Paris et les villes où la banque a un comptoir seront seules admises à l'escompte.

Les bordereaux devront être déposés avant midi pour en recevoir le montant le lendemain après deux heures.

—Le comptoir national d'escompte a commencé ses opérations hier lundi: déjà six cents comptes sont ouverts, et il y a huit cents autres demandes sur lesquelles il sera statué demain.

Il a escompté lundi pour près d'un million de valeur, et aujourd'hui pour plus de douze cent mille francs. Cet établissement, on le voit, rend de très grands services au commerce et à l'industrie, et ses premières opérations exercent déjà une heureuse influence sur le retour de la confiance publique.

—Les notaires du département de la Seine ont souscrit au Comptoir national d'escompte de Paris pour une somme de 50,000 francs, qui a été versée immédiatement.

—Une réunion des principaux changeurs de Paris vient de décider que, pour contribuer à maintenir le numéraire dans la circulation, ils payent, à dater de ce jour, une prime de 2 fr. 50 par mille francs d'espèces et feront payer 5 fr. au maximum pour l'opération contraire.

Les délégués,

B. Saint-Paul, Detouche, Monteaux.

—La banque de Nantes, continue à payer en espèce 250 fr. par personne, pendant deux heures par jour, et à fournir en numéraire, les fonds destinés au salaire des ouvriers et marins du commerce.

—La lettre suivante a été adressée à M. le ministre des finances:

"Citoyen ministre,

"Il est maintenant du devoir, il est même de l'intérêt bien entendu de chaque citoyen, d'apporter sa part d'aliment à la grande artère du pays, le Trésor public; d'y verser ce dont il peut disposer en faisant franchement et loyalement son inventaire; voici le mien. Retiré, depuis 1840, des affaires actives, j'ai fait ma retraite avec une fortune honnête, sans être considérable. La majeure partie est placée en terres, l'autre en valeurs qui, par l'effet des circonstances, se trouvent être immobilisées en créances à recouvrer.

"J'ai donc dans ce moment peu d'argent disponible à moi appartenant; sur ce que j'ai, je fais verser au Trésor public 25,000 fr., que je vous prie de recevoir à titre de don patriotique et sans réserve pour les appels ultérieurs que la République, à qui je suis dévoué corps et bien, pourra faire.

Agréez, &c., Signé: Ferdinand Laffitte, 1, rue Laffitte.

—Les ouvriers du quai Jemmapes sont venus apporter au Gouvernement provisoire le produit d'une collecte faite entre eux, et qui se monte à la somme de 200 fr. Ils ont protesté dans les termes les plus chaleureux de leur confiance au Gouvernement provisoire.

Ils ont déclaré que si, vendredi, ils avaient pris part à la manifestation, c'était surtout pour se prononcer contre la démarche faite la veille par la garde nationale.

—Voici un fait sur lequel nous ne saurions trop appeler la publicité: Les ouvriers cordonniers de Lyon, mus par un sentiment bien honorable d'ordre et de patriotisme, ont, dans leur réunion générale, décidé à l'unanimité que, [illegible] convocation de l'Assemblée nationale.

—Ce matin, les portes du Musée ont été ouvertes au public moyennant 1 fr., au bénéfice des blessés de février. C'est ainsi qu'on a fait tourner au bénéfice des blessés le pour réserve qui, de tout temps, a existé le samedi pour les entrées du Musée.

—On nous communique la note suivante:

"Nous venons d'être encore témoins d'une de ces scènes de désintéressement et de patriotisme qui, tous les jours maintenant, se passent à l'Hotel-de-Ville, et auxquelles il faudrait, pour se rattacher et s'instruire, que la France et l'Europe entière assistassent. Les ouvriers imprimeurs sur étoffes sont venus verser dans les caisses de l'Etat une somme de 3,000 francs prélevée sur leur nécessaire. L'un de ces citoyens a lu à cette occasion un discours plein de traits admirables qui mériteraient de tenir leur place dans les annales des grands exemples.

—Vu l'urgence des besoins de la population parisienne;

Vu la difficulté pour plusieurs habitans de faire les fonds voulus pour le terme;

A partir du 15 janvier dernier, je renonce:

1o D'un cinquième les loyers de mes maisons pour les locations au dessus de 600 fr.;

2o D'un quart les loyers au-dessous dudit chiffre de 600 fr.;

3o Et d'un tiers enfin tous ceux qui sont au-dessous de 300 fr.

Fasse le bon patriotisme de mes confrères (propriétaires ou principaux locataires), qu'ils m'imitent sans trop hésiter dans leurs considérations d'intérêt personnel.

Remy-Mauduit, propriétaire, Rue St-Honore, 171, et à La Villette.

— M. Thayer, propriétaire du passage des Panoramas, vient de suivre l'exemple de M. Montmorency, propriétaire du passage du Saumon; il fait remise de leurs termes à tous ses locataires nécessiteux.

—Le ministre de l'intérieur vient de recevoir la lettre suivante:

"Vesoul, le 15 mars.

"Membre du conseil de préfecture de la Haute-Saône, et venant d'être spécialement attaché pour l'administration à M. Signard, commissaire du gouvernement, je viens, avec son autorisation, vous demander de verser chaque mois mes appointemens dans les caisses de la République, aussi long-temps que dureront les besoins de l'Etat et la crise financière.

"Ma petite fortune suffira à mes besoins et à ceux de ma famille. E. Champvans."

—Les boulangers de Paris, par les soins de leurs syndics, ont versé à l'Hôtel-de-Ville une somme de 3,000 fr. pour être ainsi affectée: 1,000 fr. au profit des victimes de la Révolution de février, et 2,000 fr. au profit des ouvriers sans ouvrage.

—Un des chefs de M. Goupil, agent de change, qui désire garder l'anonyme, ayant reçu de l'argent en barres de l'étranger, qu'il a fait monnayer, met, à partir de demain, une somme de 200,000 fr. à la disposition du public, contre billets de banque de 500 fr., sans prime aucune.

—M. Auguste Panseron, en laissant payer ses contributions de l'année entière, a écrit au percepteur de son arrondissement, qu'il laissait en plus à sa disposition le tiers de ses appointemens de professeur au Conservatoire de musique.

—Une députation des compagnons de tous les devoirs réunis est venue témoigner au Gouvernement provisoire toute leur gratitude et le remercier de la sollicitude avec laquelle il s'occupe de l'amélioration du sort de la classe travailleuse.

—Une députation de la société des instituteurs et des institutrices du département de la Seine vient faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire de la République, et lui offrir son concours et son dévoûment.

—Le club de la garde nationale a envoyé une députation au Gouvernement provisoire pour lui faire connaître son organisation et lui apporter son adhésion à la République.

Cette députation a été reçue par M. de Lamartine.

—Une députation des démocrates belges résidant en France est venue présenter au Gouvernement provisoire le témoignage de leurs sympathies et lui offrir un drapeau aux couleurs nationales de la Belgique.

—Le Gouvernement provisoire a reçu une députation de 2,000 Savoisiens résidant à Paris.

—Une députation des créoles de l'Ile de la Réunion présens à Paris vient apporter son adhésion à la République, et remercier le Gouvernement du décret relatif à l'abolition de l'esclavage.

—On lit dans l'*Echo de Vésone*, journal de Périgueux, du 18 mars:

"Ce matin M. le maréchal Bugeaud répond, dans le cabinet du juge d'instruction, à une série de questions, en vertu d'une commission rogatoire qui a été expédiée de Paris, au sujet de l'accusation dirigée contre les ministres du 29 octobre."

—Hier matin, une réunion de plus de vingt-cinq banquiers s'est présentée chez le ministre des finances, pour lui demander [illegible] [illegible]

engagements relatifs à l'emprunt, et prendre les mesures les plus larges pour raffermir le crédit; que ses frères de Londres et de Francfort qui l'accompagnaient s'étaient rendus à Paris avec les mêmes intentions et pour se concerter avec lui; qu'il ne fallait pas s'abuser sur les sinistres qui avaient frappé la place de Paris, et que ce n'étaient pas les événemens de février qui avaient causé l'embarras de ces maisons, ces embarras datant, pour quelques-unes, de plus haut. M. Caussidière a remercié M. de Rothschild, et lui a demandé s'il voulait une garde pour son hôtel. M. de Rothschild aurait répondu: "Loin de la demander, je vous prie de n'en rien faire; je désire seulement qu'on sache qu'ayant confiance dans le Gouvernement, on doit avoir confiance en moi."

—On nous cite une foule d'exemples de la loyauté et du désintéressement des ouvriers au milieu des circonstances fâcheuses où se trouve le commerce. Dans beaucoup de fabriques, les ouvriers ont demandé eux-mêmes à leurs patrons d'être diminués d'un tiers jusqu'à ce que les affaires reprennent de l'activité. Hier, samedi, un grand nombre de fabricans se sont trouvés dans l'impossibilité de payer la quinzaine de leurs ouvriers, soit parce qu'ils n'avaient que des billets qu'ils n'avaient pu escompter, soit parce qu'ils n'avaient pas pu changer des billets de banque. Partout les ouvriers ont accepté avec empressement les acomptes rigoureusement nécessaires pour vivre.

—Une réunion générale des actionnaires de la banque d'Angleterre vient d'avoir lieu à Londres.

Après une discussion assez animée, le gouverneur a déclaré que le dividende semestriel était de 4 et demi pour cent, déduction faite de l'*income tax* et de toutes les créances douteuses.

La réserve a en outre été augmentée de 322,250 fr.

Elle est aujourd'hui de 98 millions 663,000 fr.

Situation de la banque d'Angleterre.—La *Gazette de Londres* publie le compte-rendu hebdomadaire de la situation de la Banque.

Dans les circonstances actuelles, il n'est pas sans intérêt de jeter les yeux sur ce bilan.

L'encaisse métallique n'a cessé de s'accroître depuis le mois de novembre dernier.

Il atteint aujourd'hui le chiffre de 374 millions.

On voit qu'après avoir été fortement ébranlée, il y a cinq mois, la Banque d'Angleterre a retrouvé aujourd'hui une situation plus prospère que jamais.

—On écrit des frontières de la Gallicie qu'une insurrection générale est imminente dans la Pologne autrichienne.

—Le roi de Hanovre, le représentant le plus entêté de l'absolutisme allemand, a tout cédé. Il a accordé d'un seul coup, contraint par la ferme attitude de son peuple:

La liberté de la Presse;

Une amnistie générale pour les délits politiques;

Le droit d'association.

—Dans tous les pays allemands, les détenus politiques ont été mis en liberté.

—Pie IX a formé un nouveau ministère. Il est composé de dix membres laïques et de trois ecclésiastiques. Il a publié une déclaration de principes qui a été parfaitement accueillie.

Anti Dyspeptique et tonique amer Du Dr A. W. COLEMAN.

Pour la guérison des dyspepsies, nausées, maladies de foie, constipations, maux de tête, aigreurs. Comme tonique dans les cas des maladies et fièvres particulières à ce climat, et comme préventif du typhus et autres maladies contagieuses.

Des médecins de premier ordre l'emploient dans cette ville dans leurs ordonnances, dans toutes les maladies de la grossesse, hystériques, [illegible], coliques, défaillances et [illegible] les préparations de Valerian.

Nul remède n'est comparable pour les [illegible] [illegible]. Voyez la manière de l'employer sur les bouteilles.

Mise en bouteilles avec le nom de l'inventeur en grandes lettres.

Prix: $1 par bouteille ou 25 pour 6 bouteilles.

A vendre chez H. Kennedy, 61, rue du Canal, et 21, rue des Magasins; Kennedy, 61, rue de Chartres, ainsi que chez le propriétaire, 92, rue Poydras.

22 mars—1m V&C

Guérison garantie.

Célèbre potion du Dr. A. W. Coleman, pour les gonorrhées.

Cette préparation vient de recevoir l'approbation du corps médical. Cette composition est faite de végétaux. Les conditions auxquelles elle est offerte au public, est une garantie d'une efficacité suffisante. Elle est dégagée de tout goût désagréable, et n'incommode nullement le malade.

Dans tous les cas où la guérison ne serait pas obtenue, l'argent sera remboursé.

A vendre chez H. Kennedy, 61, rue de Chartres, ou chez le Propriétaire, 92, rue Poydras.

22 mars—1m V&C

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

ESSENTIEL [illegible] ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRÉ de HOLMES.

Remède souverain pour les rhumatismes, névralgies de la tête, esquilles, poitrine, bras, mains, jambes, &c. &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de tête, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrines, côtés et épaules, dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et aux côtés, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, palpitations de cœur, douleurs coliques, [illegible]. Le remède est [illegible] et de plus [illegible].

A vendre au bureau 130, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire.

11 fev—3m

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Wakona, Patten, pr Liverpool.
Memphis, Bunker, pr New York.
Royal William, Francis, pr Liverpool.
Barque Claremont, Lermond, pr New York.
Thetis, Merrit, pr New York.
Brick Wm T Dugan, Kelley, pr New York.
Lucy Spear, Kelley, pr Boston.
Goelette Sarah Elizabeth, Cable, pr Apalachicola.
Athos, Worth, pr Vera Cruz.
Steamer Missouri, Twichell, pr St Louis.
South America, Mears, pr Cincinnati.

ARRIVES.

Navire Geo Washington, Snow, du Havre.
Trenton, Smith, de Londres.
Jas Edward, Webster, de la Havane.
Barque Nancy W Stevens, Stetson, de Vera Cruz.
Acteon, Duely, de Vera Cruz.
Carnatic, McKenzie, de Liverpool.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
Cincinnati, Dustin, de Louisville.
Ch'ld Harold, Pierce, de Cincinnati.
Mobile, Button, de Mobile.
Carolina Davis, de Pearl River.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
St Helena, Welch, d'Alexandrie.
United States, Catwell, de Cincinnati.
Courier, Martin, de la Balize.

Au bas du fleuve et montant.

Bricks Duncan et Isabella Reed.

Deux navires, un brick et deux goelettes, dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

New York, 11 avril—Expédié, navire Creole, Foster, de la Nouvelle Orléans; arrivée, goelette Ella, Moore, des Attakapas.

Charleston, 14 avril—Arrivée, goelette J Randall, Washington, de la Nlle Orleans.

Ports étrangers.

Anvers, 18 mars—Partis, Desdemona, pour la Nouvelle-Orleans.

Cadix, 27 fevrier—Arrivé, Intrepida, de la Nouvelle Orleans.

Genes, 13 mars—Arrivée, barque Sharon, Robbins, de la Nouvelle Orleans.

Liverpool, 12 mars—Arrivés, Ritson, de la Nlle-Orleans; 20, Elizabeth, Geeves, do; partis le 22 mars, Independance, do, Chippewa, do; 18, Caroline, do; en chargement pour la Nouvelle-Orleans, Gipsey Queen, John Garrow; John Cumming; Gipsey; City of Lincoln; Hindostan; Margaret; Constance et Ward Chipman.

Helvoet, 12 mars—Arrivé, Bertha, de la Nouvelle Orleans.

Nantes, 11 mars—Parti, Talma, pour la Nouvelle Orleans.

Deal, 18 mars—Partis, navire Token, pour la Nlle Orleans.

Trieste, 28 fevrier—Arrivés, Hansa, de la Nouvelle-Orleans, 1er mars, Commerce, do; 3, Delaware, do; 14, Algiena, de la Nlle-Orleans.

Bordeaux—Chargeant pour ce port, Cato, Clarissa, Croton et Oscar.

Marseilles—Chargeant pour la Nouvelle-Orleans, Meguniticook.

Malaga, 28 fevrier—Arrivé, Delphin, de la Nlle-Orleans.

Hambourg, 8 mars—Arrivés, Howard, de la Nlle-Orleans; 14, Herschell, do.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Acadia	pour Boston,	Samedi	8 Avril.
America	— New-York,	Samedi	15 Avril.
Britannia	— Boston,	Samedi	22 Avril.
Cambria	— New York,	Samedi	29 Avril.

D'AMERIQUE.

Acadia	de Boston,	Mercredi	3 Mai.
America	— New-York,	Mercredi	10 Mai.
Britannia	— Boston	Mercredi	17 Mai.
Cambria	— New-York,	Mercredi	24 Mai.

Vente par catalogue de marchandises françaises et américaines.

L'attention des marchands est appelée sur la vente sans réserve par catalogue de marchandises françaises et américaines qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Pettpain, No 8, rue du Canal.

Les consignataires de 19 blocs de marbres, 8 caisses do; 70 douzaines de table et 4,000 carreaux de marbres, par le navire Orazumbo, capitaine Profano, de Gênes, sont priés de passer au bureau du soussigné, et en payer le fret, autrement le marbre sera vendu dans le temps prescrit par la loi, aux frais et risques du [illegible] pour [illegible] [illegible]

22 avril—15 Ch. Ogier & Co.

CHARBONNIERE [illegible]

QUARTIER GENERAL. LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 19 avril 1848.

Ordre Général No 4.

Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes le dimanche 21 de mai prochain, à 9 heures précises du matin, pour la seconde revue d'inspection de l'année 1848.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major F. Chaffry, un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la dite revue.

La compagnie des Louisiana Fusiliers No 2, capitaine Bohler, devra se rendre sur la Place d'Armes une demi heure avant l'heure précitée, pour former la garde et en garder les portes.

Le colonel Jason D'Aunoy commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant colonel Vignié commandant les deux escadrons de cavalerie et le major Gally commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre. D. AUGUSTIN, Brig. général.

20 av A. E. PIERNAS, Aide de camp.

ECHARPES CREPE DE CHINE—Quelques caisses écharpes crêpe de Canton, écarlate.—Aussi—Quelques caisses assorties en couleurs, ayant droit au draw-back, convenables pour les marchés du Mexique, à vendre à bas prix, par

DUFOUR, DURAND & Co,

20av 25, Chartres

COTONS ECRUS—30 balles coton écrus des marques Lawrence, Globe et Vernon, en débarquement du navire Bay State, de Boston, et à vendre par DUFOUR, DURAND & Co,

20av 25, Chartres

WESTERN MARINE & FIRE INSURANCE COMPANY.

A DATER d'aujourd'hui, il sera payé sur demande aux actionnaires de cette compagnie, cinq piastres par action du capital, au bureau rue Commune, ce paiement étant le 1er dividende.

Nouvelle Orleans, 17 avril 1848. F. N. WOOD

18av—1f Président

HOTEL WASHINGTON.

M. E. P. KENNEDY & Co, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de faire l'ouverture de l'**Hotel Washington** au lac Pontchartrain.

Ils invitent les amateurs de bons diners à visiter leur établissement, et essayer leur savoir faire. On y trouvera toujours les mets les plus recherchés et les vins les plus exquis—Poisson frais, &c. &c.

18av—1f

Biens fonds améliorés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions libérales, les propriétés suivantes:

1o. UN LOT DE TERRE à l'encoignure des rues Gravier et Baronne, occupée par une grocerie, située dans l'ilet borné par les rues Gravier, Baronne, Carondelet et Union, mesurant 49 pieds face à la rue Gravier, sur une profondeur de 101 pieds, et face à la rue Baronne.

2o. LA MAISON à trois étages en briques, formant l'encoignure des rues Natchez et Magasins, mesurant 25 pieds face à la rue des Magasins, sur 60 pieds de profondeur jusqu'à une allée ou passage sur le derrière.

3o. CINQ MAISONS en briques, à deux étages et *bois*, rue Girod, entre Tchoupitoulas et Commerce, sous les Nos 21, 23, 25, 27 et 29, chaque lot mesurant 24 pieds face à la rue Girod, sur 90 pieds de profondeur. Louées comme magasin et logemens.

4o. DEUX MAGASINS en briques à deux étages, Nos. 54 et 56, rue du Commerce, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant chacun 30 pieds face à la rue du Commerce, sur 92 pieds de profondeur.

5o. TROIS LOTS DE TERRE, avec bâtisses, situés dans la ville de Lafayette, côté Nord de la rue Troisième, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces face à la rue Troisième, sur 101 pieds de profondeur. Toutes ces propriétés sont louées à de bons locataires. S'adresser à H. St JOHN,

18avril—1m No 9, rue Lafayette.

On demande à louer une petite maison qui serait située dans le faubourg Tremé ou dans la Troisième Municipalité. Une maison qui aurait une grande cour aurait la préférence. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 avril

LE soussigné prévient le public qu'il ne payera pas les billets suivants:

No 21, 22, ordre J. Wilson, 90 jours de date, du 25 janvier 1848.

No 21, 22, ordre J. Wilson, 100 jours de date du 25 janvier 1848.

Les conditions pour lesquelles les dits billets ont été faits n'ayant pas été remplies.

Nouvelle Orléans, 17 avril 1848

18av—3 P. LONGIS

VICOMTE DE BRAGELONNE.

PAR ALEX. DUMAS

La dernière livraison de cet intéressant ouvrage, faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt ans Après, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de

VICTOR HEBERT.

18av 109, rue de Chartres

A VENDRE—Une traite sur France de quatre mille six cent quatre-vingt-trois francs, 91 cents payable à vue et en espèces, au Havre.

S'adresser chez VICT. HEBERT,

18av 109, rue de Chartres

BOTTES, souliers et brodequins—40 caisses en déchargement des navires Francis Ames et Oswego, à vendre par

R. G. HOBBS,

12 rue de la Douane.

CHAUX—[illegible] sur de 9 à 26 pièces de [illegible] et de demi à [illegible] d'emballage, une partie desquels sont divisés pour les steamboats. ALFRED KEARNY & Co,

18 avril 21, rue des Magasins

HOCK—50 caisses de différentes qualités pour vendre à bas prix [illegible]

18av H. BONNABEL, 37, Tchoupitoulas.

BAIE le genièvre en sac, à vendre par

H. BONNABEL,

14av 37, Tchoupitoulas.

SAUGE pressée et non pressée de la dernière récolte, à vendre par

14av BONNABEL, 37, Tchoupitoulas.

CHLORURE de chaux en barriques, en débarque[ment] à vendre par

14av H. BONNABEL, 37, Tchoupitoulas.

COLLE de poisson de Russie, de raffinée de Cooper, do. et dite américaine.

Gélatine en rubans, do en plaques, en débarquement et à vendre par

14av H. BONNABEL, 37, Tchoupitoulas.

HUILE DE CASTOR—20 barils huile de Castor, qualité supérieure, à vendre par

NATHAN JARVIS & Co

18av enc. Magasins et Commune

CHARPIE—3 caisses charpie anglaise bonne qualité, de la manufacture de Lupton à vendre par

NATHAN JARVIS & Co.

18av Encoignure Magasins et Commune.

CHAUX DE MEADOW ROCK—3700 barils chaux de Meadow Rock, en débarquement de la barque Leda et à vendre par

JOHN HAYMAN & Co,

78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 18av

CIMENT DE ROSENDALE, de Denman et Nelson & Brown, à vendre en quantité, à la convenance des acheteurs, à vendre par

JOHN HAYMAN & Co,

78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 18av

BRIQUES A FEU Anglaises, Pittsburg et Pennsylvanie, à vendre par

JOHN HAYMAN & Co,

78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 18av

MIEL—18 tierçons et barriques miel blanc de la Havane, de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Milliaudon, à vendre par

TROGBRUN & LAMPRE

18av 26, rue Vieille Levée

SAUCISSONS—300 livres saucissons de Gènes, à vendre en gros et en détail, par

D. LANATA,

17av rue Jefferson, No. 9

FROMAGE—150 livres fromage Parmezan 600 livres Gruyère, à vendre par

D. LANATA,

17av rue Jefferson, No. 9

ESSENCE DE LIMON—100 livres essence de limon; 100 lb. do Portugal, à vendre par

D. LANATA,

17av rue Jefferson, No. 9

SULFATE DE QUININE—100 onces sulfate de quinine, à vendre par D. LANATA,

17av rue Jefferson, No. 9

HUILE DE BORDEAUX—300 paniers d'huile de Bordeaux, 24 onces, à vendre par

D. LANATA,

17 av rue Jefferson, No. 9

FAYENCE—Les soussignés reçoivent en consignation une facture de fayence dont l'assortiment est très convenable pour la campagne.

Ces marchandises sont offertes en vente à très bas prix pour clore cette facture.

TATOUT Frères, No. 161,

15 avril rue de Chartres, encoig. Toulouse.

TATOUT Frères reçoivent par les navires Rome et Glasgow, du Havre, un grand choix d'ombrelles nouvelles, bourses de soie, galons fil assortis, parfumerie en tous genres; en outre, un grand choix d'articles nouveaux qui méritent l'attention des acheteurs. No 161, rue de Chartres,

15avril encoignure Toulouse.

SUCRE—10 caisses sucre blanc de la Havane, en déchargement du brick Milliaudon, et à vendre par LABORDE & XIQUES,

13av 31, Commune.

RIZ—50 boucauts, en débarquement de la barque Walter, à vendre par B. VALLS,

13av 37, Commune

VERMICELLE—6 caisses en débarquement de la goélette Américan, de Tampico, à vendre par

15av B. VALLS, 37, Commune.

CIGARES de la Havane—78,000 marque Lord Wellington, 48,000 marque Dos Hermanas, 37,000 do Crespo, 117 milliers en débarquement du brick Milliaudon, à vendre par B. VALLS,

13av 37, Commune.

ALCOOL—30 barils alcool fourni 38 pour cent, à vendre par P. CUSACHS,

15 a Enc. Condé et St-Philippe

INDIGO GUATEMALA—8 surons indigo Guatemala, à vendre par P. CUSACHS,

15a Encoignure Condé et St Philippe

COUPEROSE—15 barils couperose bien verte, à vendre par P. CUSACHS,

15a Encoignure Condé et Philippe

VIN DE CATALOGNE—30 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, à vendre par

15a P. CUSACHS,

SAFRAN ESPAGNOL—Soixante de 20 livres safran espagnol, [illegible], à vendre par

15 a P. CUSACHS,

[illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Jeudi, 20 avril 1848.

CETTE Banque sera fermée le Vendredi-Saint, et les billets échéant de rigueur ce jour devront être payés la veille.

20 a RICHARD RELF, Caissier

Banque de Cité.

Nouvelle Orleans, 19 avril 1848

CETTE Banque sera fermée vendredi, 21 courant, (Vendredi Saint). Les billets échéant ce jour-là devront être payés jeudi, 20 courant.

19 a R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orleans, 18 avril 1848.

CETTE banque sera fermée Vendredi Saint, 21 courant, et les affaires de ce jour seront faites jeudi 20 courant.

19av R. M. DAVIS, caissier.

COMPAGNIE INDEPENDANTE DE REMORQUEURS.

LES personnes suivantes ont été nommées directeurs de la Compagnie Indépendante des Remorqueurs:

Robert McDonald, John O. Woodruff, John Geddes, Robert Murphy, John Hughes.

Nouvelle Orleans, 18 avril 1848.

19 av ROBERT MURPHY, directeur.

LE public est prévenu que M. A. QUERTIER Jr de Paris n'a aucun intérêt dans la maison Quertier & Godefroy, du Havre.

LEOPOLD JEANNET.

19 avril Agent de M. A. Quertier Jr.

Toile de qualité supérieure.

C. M. SIMPSON,

No. 28 rue de Chartres,

A deux portes de la rue de la Douane,

VIENT de recevoir un grand assortiment de toile des meilleures qualités, à l'usage des familles.

2 caisses toile à draps, grande largeur, manufacturée et blanchie expressément pour l'usage des familles.

3 caisses toile d'Irlande, à chemises, de 1re qualité

1 do do 1re qualité, pour devant de chemises.

1 do toile d'Irlande, à bon marché.

2 do do de Hollande, 2 do pur fil.

1 do do fil et coton.

1 do coutil à raie, pour pantalon, 2 do serviettes, 1 do linge de table de toutes largeurs, 2 do mouchoirs, 5 do mouchoirs de batiste. Le tout sera vendu à bas prix et garantie. 19a

EDUCATION.

M. HARE, A. M. Dublin, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a choisi pour la saison une maison commode à la Passe Christian.

Les Elèves qui lui seront confiés recevront une éducation solide, des soins dévoués, et auront la faculté de prendre des bains de mer.

M. Hare transférera son établissement de la rue Prytanée entre Terpsichore et Euterpe, au nouveau local ci-dessus, vers le 1er juillet.

Des informations plus étendues seront données à ceux qui feront des applications. 10avril—1an

LIBRAIRIE DE VICT. HEBERT.

109, Rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES.

Reçues par les derniers arrivages du Havre

Granville—Les deux années.

Belloc—Le Guide des Malades.

Divers—Magasin Pittoresque (15me année).

" Musée des Familles, (15me année)

" Patria, la France ancienne et moderne.

Pourrier—Œuvres complètes.

L'illustration—Collection complète.

Divers—Histoire naturelle, 8 vols et un atlas.

Fabre—Dictionnaire des dictionnaires de Médecine.

Divers—Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole, 10 vol.

Domat—Œuvres completes, 4 vols.

Du Courroy—Institutes de Justinien, 2 vols.

De Sennevoy—Enseignement du Magnétisme, 1 v. do Le Magnétiseur, 1 vol.

Tests—Magnétisme Animal, 1 vol.

Lafontaine—Art de Magnétiser, 1 v.

Roux de Rochelle—Etats Unis d'Amérique, 1 v.

Poirel de la Lozère—Histoire des Etats Unis, 1 v.

Dandolo—Art d'Elever les Vers à Soie, 1 v.

Bonafous—Education des do 1 v.

Raspail—Son Manuel, 1 v.

Touchard Lafosse—Chroniques de l'œil de bœuf, 4 volumes.

Vannier—Tenue des Livres 1 v.

On prend des abonnements aux journaux suivants:

Les Débats, journal politique, il y a un abonnement disponible.

Le Siècle, journal politique do do

Journal des connaissances médico-chirurgicales, il y a un abonnement disponible.

Journal des connaissances utiles, il y a un abonnement disponible.

Modes parisiennes d'Aubert, do do

On prend des ordres pour faire venir les journaux suivants:

La Presse—La Revue des deux Mondes, la République.

Journaux, forme de pamphlets

L'Illustration, Revue Pittoresque,

L'Image, Echo des Feuilletons,

France Musicale, Gazette Musicale,

Journal des Journaux, Modes Parisiennes,

Journal des Demoiselles,

L'interprète, journal pour rire,

Conseiller des dames,

Journal d'Courrier des Etats-Unis et la Semaine Littéraire. 15av

FARINE—450 barils 1re qualité farine de l'Ohio, à vendre par LABORDE & XIQUES,

15av 31, Commune.

GRAISSE—En feuilles 1ere qualité, en barils et barriques, à vendre par [illegible]

DAMEJEANNES françaises de 3 gallons, en débarquement du navire Europa, et à vendre par

LEOPOLD JEANNET,

19 av 22 rue St-Louis.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par

LEOPOLD JEANNET,

19avril 22, rue St-Louis.

TOILE A DRAP BRUNE—40 balles toile brune "Etterick", en débarquement du brick E. H. Chatous, de Baltimore, à vendre par McDOWELL & PECK,

13av 96, rue Gravier

CASIMIRS DE COTON ET INDIENNES DU PAYS—50 caisses indiennes de fantaisie, convenable au marché mexicain; 40 do casimir coton et cotonnade de fantaisie, 20 caisses gambroons assortis, en débarquement et à vendre par

McDOWELL & PECK.

13av 96, rue Gravier

MOUSTIQUAIRE EN COTON BLANC 6 caisses, (4 moustiquaires de coton, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK.

13av 96, rue Gravier

SEMENCE de Cardahoane et fleurs de lavande, à vendre à très bas prix par

H. BONNABEL,

14 avril Encog. Natchez et Tchoupitoulas.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—Actuellement en débarquement du navire Antelope, un nouvel envoi de chaussures fraiches, qui sont offertes à des termes raisonnables.

14 av FROST & Co, 10, Magasins.

500 BALLES couvertures à nègres, des manufactures de Zoe Granier fils, de Montpellier.—Les soussignés, agents de M. Zoe Granier fils, ont l'honneur de prévenir MM. les Habitants et Négociants, qu'ils ont en main et en route dans ce moment, 500 balles couvertures 3 points.

A vendre au No. 21, rue des Magasins.

H. DE GOER & RIFFLARD.

P. S. Nous avons aussi en magasin tous les articles en fil d'épreuve de toute qualité, planters linen de toute largeur, arrabas, lindsey, lion twill, linsey, kersey et tous les articles convenables pour Habitants.

6av H. DE GOER & RIFFLARD

MARCHANDISES à l'entrepôt, convenables pour le marché mexicain:

12 caisses spool cotton par 200 yards

16 balles imperial,

4 caisses agrafes assorties,

10 caisses parapluies de 28 @ 36 pouces

A vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,

6av 21 Magasins

DRAPS et casimir ayant droit au drawback, convenables pour le Mexique—5 balles draps et casimir assortis, à vendre par

H. DE GOER & RIFFLARD,

6av 21 rue des Magasins.

CHANGE sur la Havane—Un billet tiré à cinq jours de vue, de la somme de $1,700, à vendre par

Wm. H. SIMMONS,

6avril 31, rue Gravier.

SUCRE de la Havane—230 caisses sucre blanc et brun, en magasin et à vendre par

Wm. H. SIMMONS,

6avril 31, rue Gravier.

CAFE de la Havane—150 sacs café vert 1ère qualité, en magasin et à vendre par

Wm. H. SIMMONS,

6avril 31, rue Gravier.

JAMBONS—40 barils jambons passés au sucre, en magasin et à vendre par

Wm. H. SIMMONS,

6avril 31, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—100,000 cigares canones, milares et prensados, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par

Wm. H. SIMMONS,

6avril 31, rue Gravier.

EN débarquement de la barque Antelope de Boston.

200 caisses savon No 1, Winchester.

40 do do Extra do do,

40 do chandelles de suif doux,

A vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,

6av 11 et 15 rue St-Louis.

GRAISSE—325 barils et tierçons et 120 frequins graisse ferme en tranches, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5av 31, rue Commune.

INDIGO—8 surons indigo Guatemala, en magasin et à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5av 31, rue Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, principes et plantations, en magasin et à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5av 31, Commune.

CONFITURES de la Havane—En grandes et petites jarres, en magasin et à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5av 31, Commune.

GELEE DE GOUYAVE—En boîtes de 2 et 4 livres, à vendre par LABORDE & XIQUES,

5av 31, rue Commune.

PICADURA—Pour cigarettes, convenable aux marchés mexicains, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

5av 31, Commune.

DAMEJEANNES FRANÇAISES—1000 damejeannes, 3 gallons.

50 damejeannes, 2 gallons, en débarquement du navire Rome, du Havre, et à vendre par

NUMA LACOSTE,

8 mars 247, rue Royale

A vendre par le soussigné:

[illegible] [illegible]

20 douzaines boites [illegible] [illegible]

[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nouvelle Orléans, 17 avril 1848.

UNE assemblée des Actionnaires de la Compagnie de Navigation sera tenue au bureau de la Compagnie, à l'encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Toulouse, le samedi 6 du mois de mai prochain 1848, à 5 heures de l'après-midi.

Les Actionnaires ayant à délibérer sur des affaires de grande importance, concernant leurs intérêts, sont priés d'être ponctuels.

Vor. BURTH, Président

17 avril—3 Vor. LEGENDRE, Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle-Orleans.

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi 5 avril 1848.

RESOLU que le Maire fera publier pendant six mois, dans la gazette officielle de ce Conseil, la 2ème section de l'acte intitulé "Acte pour autoriser le Maire, les Aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans à établir une poudrière," approuvé le 20 mars 1848, et que le Maire veillera à l'exécution de la dite loi.

(Signé) GEORGE ALLAN, Président.

ACTE pour autoriser les Maire, Aldermen et habitans de la Nouvelle-Orléans à établir une poudrière pour l'usage des particuliers, approuvé le 20 mars 1848.

Section 2. Aussitôt qu'une quantité de poudre à tirer, au dessus de cent livres, sera importée dans cet Etat, il sera du devoir du propriétaire ou consignataire du bâtiment à bord duquel la dite poudre sera importée, de la faire de suite transporter dans ledit magasin à poudre, conformément aux règlemens que la corporation susdite pourra faire à cet égard, et ce, dans le délai de trois jours de son arrivée dans le port, sous peine d'une amende de vingt piastres par chaque cent livres de poudre qui seront importées de la manière susdite, recouvrable devant toute Cour compétente, moitié au profit de ladite corporation et moitié au profit du dénonciateur.

17 avril

Bureau de l'Arpenteur Général.

27, Passage de la Bourse, entre Conti et St Louis.

DE LA BRETONNE, Député Arpenteur Général, Architecte, Topographe et Ingénieur Civil. 31 m

LE soussigné, devant partir pour France, prie les personnes qui auraient des réclamations contre lui, à se présenter à son domicile dans les dix jours suivant la présente publication, à l'encoignure des rues St Claude et Bayou. Il prie en même temps les personnes qui lui doivent d'avoir l'obligeance de venir solder leur compte.

17 avril 3 A. T. LOUGE.

VIN BLANC—85 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par E. ROCHEREAU,

17 avril 17 & 19 rue St Louis.

VIN ROUGE—85 barriques Quinsac, 60 do St Julien, à vendre par

E. ROCHEREAU & Co,

17 avril 17 & 19, rue St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE—165,100 cigares qualité assortie, en déchargement du brick Milliaudon, de la Havane, et à vendre par

J. M. CABALLERO,

17 avril 32, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par

J. M. CABALLERO

17 avril 32, Vieille Levee

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO,

17 avril 32, Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,

17 avril 32, Vieille-Levée

335 Caisses vin rouge St Julien, St-Estephe, Chateau Lafitte et Léoville;

95 caisses vin blanc Haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles.

55 do vin muscat Frontignan;

25 do do de Lunel, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,

17 avril 11 et 15, St Louis

250 Milliers cigares de la Havane, de la marque Shakspear, Millar, 1re et 2de Cazadores, Regalia;

32 milliers cigares Regalia, marque Prince Albert,

26 milliers cigares de Campêche, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co.

17 avril 11 & 15, St Louis.

295 Caisses vieille absynthe Vernon et Lecoultre et Sauvajol et Brandon;

78 caisses Kirsh,

475 paniers anisette Chaurion fine, surfine et superfine;

170 caisses fruits à l'eau de vie, prunes, poires, abricots, pêches et cerises,

112 caisses liqueurs fines, surfines et surperfines, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co.

17 avril 11 et 15, rue St Louis

15 Demi pipes eau de vie jeune preuve J. J. Dupuy;

12 1/4 do do do

14 1/4 do do fin champagne Magbory;

5 1/4 do do do

1/2 do très vieille à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co.

17 avril 11 et 15, rue St Louis.

40 Barriques vin rouge Bordeaux Chateau du Crock.

25 do do Chateau Bernone;

18 do do St Julien;

45 do do St Estephe;

16 do do Montferrand;

22 1/2 barriques do St Estephe;

15 do do St Julien,

35 barils vin blanc Haut Sauterne,

45 do vinaigre vin blanc, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,

17 avril 11 et 15, rue St Louis.

Barriques vin rouge Marseille, Bergasse, paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille de 18, 20 et 22 onces,

140 damejeannes vides de cinq gallons,

430 paniers huile d'olive de Lapalud en grandes et demi bouteilles,

750 milliers bouchons à bouteilles, surfins première et pointus,

40 milliers do à damejeannes

100 caisses raisins assortis, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co,

17 avril 11 et 15, rue St Louis.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant sous la raison J. DUCOURNAU & Co, est dissoute d'un commun accord.

La liquidation sera faite par lesdits sieurs conjointement.

Signé J. DUCOURNAU

Le DUCOURNAU

Nota.—J. DUCOURNAU continue en son nom et pour son compte particulier le même genre d'affaires que par le passé.

Nlle Orleans, le 8 avril 1848 15av

A VENDRE—Une étendue de terre au Bayou Maringouin dans la paroisse d'Iberville, en cet Etat, désigné sous les sections Nos 36, 37, 38, 39 et 40 dans le Township No 9, range No 9, Est, contenant en tout 540 11/100 acres. Pour plus amples informations, s'adresser à A. MILTENBERGER,

14avril—1m 15 rue Royale

DRAYS, CHARRETTES.

25 Drays axes de bois et de fer 3 X1, 3 1/2 X 4 X 4 1/4 pouces,

24 brouettes 15 brouettes à terre,

2 wagons à bœuf, 10 paires de charrettes à bœuf et à chevaux, des manufactures de Wilson, Childs et Co, de Philadelphie, à vendre par

EMERSON, TOURNE & Co,

20av 15, Tchoupitoulas.

LES soussignés font savoir à leurs habitues et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne paient que chaque mois, ils donneront constamment 24 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poids; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 32 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine:

1re qualité ....18 onces.

2e do ....15 do.

LEFEBVRE & Co.,

DAQUIN BRO.,

DESOUNES PONCY,

F. DUTOM & Co.,

Vve. N. BOUNY,

MAX BLOCK & Co.

AU PUBLIC.

NOS achats de farine de St-Louis ayant été faits aujourd'hui à $6, nous donnerons 25 pains d'une livre chaque pour une piastre, à partir d'aujourd'hui lundi 20 mars.

RODRIGUEZ & Co,

20 mars 241, rue Julie.

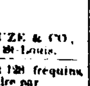

GRAINES FRAICHES DE FLEURS Et DE JARDINAGE, d'importation directe garantie de première qualité et récolte de 1847, à vendre par Wm. Dinn, à son établissement d'horticulture, rue Commune, No. 11, encoignure Tchoupitoulas.

Sa collection comprend une grande variété de graines potagères et de fleurs, racine de fleurs bulbeuses de Hollande, rosiers, dalias double, plus de cent espèces différentes, arbres à fruits, et d'ornement, fraisiers, grosses asperges.

Aussi, graine de girofle blanche, herbe de verger, trèfle, blé, avoine, riz, mil, betteraves à sucre, bois d'arc, etc.

Les marchands commissionnaires et les détaillans de la campagne, pourront faire un approvisionnement de graines, enveloppés proprement, prêts pour la vente du détail, soit en boites contenant de 100 à 1000 paquets, ou par livres ou boisseaux. Les planteurs trouveront des boîtes assorties à $2, 5, 10 et 20 piastres chaque.

Les marchands jardiniers seront approvisionnés à meilleur marché que nul autre endroit de la ville.

Ces graines sont importées directement des premiers établissements d'horticulture du Nord, de la France, de la Hollande, d'Angleterre et d'Ecosse, et sont garanties véritables.

AUSSI: Outils de jardinages, livres sur le jardinage, à des conditions raisonnables.

12 fev WM. DINN, 11 rue de la Commune

Librairie de Lelièvre.

210, rue Royale.

RECU par les derniers arrivages:—Lamartine, Histoire des Girondins, édition de Bruxelles en 1 vol. gr. in-8vo; do do en 8 vol. in-12; do édit. de Paris, 8 vol. in-8o; Michelet, histoire moderne, 1 v.; Noël et Delaplace, leçons de littérature, 1 vol.; Bonneville, Une lecture par jour, 1 vol.; Muller, histoire universelle, 2 vol.; l'abbé Falassier, dictionnaire d'éducation, 1 vol.; Villemain, littérature française, 1 vol.; Le livre de la nature, 1 vol.; Lamartine, Méditations, 1 vol.; Harmonies, 1 vol.; Poésies diverses, 1 vol.; [illegible] Valmore, poésies, 1 vol.; Simon, [illegible] des Français, 2 vol.; Dumas, Comte de Monte Christo, 4 vol.; Sue, Martin l'enfant trouvé, 6 vol.; Livres pour distribution de prix, pour étrennes et cadeaux; un assortiment d'albums de toutes grandeurs; Livres de dévotion et de piété; Livres élémentaires, &c. &c. 9nov

A LOUER OU A VENDRE

L'HOTEL bien connu, sous le nom de WASHINGTON HOTEL, situé encoignure Notre-Dame et Tchoupitoulas, ainsi que l'installation.

Le dit hôtel peut contenir cinquante pensionnaires [illegible] [illegible]

8mars

CHEMINEES de marbre de Paris, [illegible]

[illegible] de Paris Waltherspoons.

[illegible] de marbre blanc.

[illegible] à platine, à vendre [illegible]

JOHN STROUD [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 23 Avril 1848,

Bénéfice de M. Mme Mathieu.

La 1re représentation de

L'ESCROC DU GRAND MONDE,

Drame nouveau en trois actes, d'Ancelot.

Le premier acte de

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE.

Opéra.

La première représentation de

LES SEPT PECHES CAPITAUX.

Vaudeville nouveau en un acte.

On commencera à 7 heures.

LANGUES MODERNES.

METHODE DE VIVE VOIX.

J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands. (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis à vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler comme il faut. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 10 avril 1848.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie que l'élection de neuf Directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau, le lundi, 24 de ce mois, de 10 heures A. M. à 2 P. M.

10 avril—12 J. TUYES, Secrétaire.

RAIL ROAD DE JEFFERSON AU LAC PONT CHARTRAIN.

Nouvelle Orléans, 7 avril 1848.

LE public est prévenu, que conformément à la 8me section de la charte de cette compagnie, les livres seront ouverts afin de recevoir des souscriptions au fond capital, au bureau de M. E. C. Porter, notaire public à Carrollton, le 18 courant, et demeureront ouverts pendant cinq jours consécutifs, de 10 heures à midi, sous la surintendance de MM. C. C. Porter et John Hampson, commissaires dûment nommés.

Le premier versement de cinquante piastres par action sera fait payable comptant au moment de la souscription. Par ordre des commissaires,

7 av CHARLES BAQUIE, secrétaire.

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orleans et Carrollton.

Nouvelle-Orleans, 6 avril 1848.

AVIS—Conformément au décret rendu par la Cour Suprême le 3 janvier dernier, plaçant sur le même pied, proportionnellement, les actions demi-payées et les actions plein payées, cette compagnie paiera le jeudi, 20 de ce mois, sur chaque action demi payée un dividende supplémentaire de liquidation de $9 50 cents, avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an, du 9 janvier 1846 au 20 avril 1848.

6avril—15 CHARLES BAQUIE, Secrétaire

COMPAGNIE DU TELEGRAPHE,

De Washington a la Nouvelle Orleans.

Nlle Orleans, 3 avril 1848.

LES Actionnaires de la Nouvelle-Orléans, à cette Compagnie, sont, par le présent, notifiés que le dernier versement de dix pour cent, ou de cinq piastres par action, est actuellement dû et payable à H. H. Wilkinson, trésorier, à la Banque du Canal.

D'après les termes de la souscription toutes les actions dont les paiements ne seront pas effectués dans les quinze jours, seront sujettes à être confisquées; toutefois les cas où les paiemens s'effectueraient dans dix jours de cette date.

H. R. W. HILL.

6avril N. N. WILKINSON.

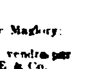

SALON DE CREMES A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CREME A LA GLACE, situé rue St-Charles, une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crème sera ouvert jeudi, 23 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.

LAZZARO DARCEWICH.

22 mars—3m.

N. BONOM, prévient les nombreux amis et le public en général, que dimanche 2 avril, il fera l'ouverture de son établissement de CREMES A LA GLACE, situé à côté du marché à la viande, 1ère Municipalité. Les vrais amateurs des sorbets et crèmes à la glace, pourront venir avec confiance, ils y trouveront les meilleurs rafraichissemens de la ville.

1er avril—1m

Jardin et Hotel, Carrollton.

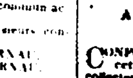

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture de ce délicieux établissement.

Dans les jardins spacieux, des bons jardinier, [illegible], et confiserie, le tout servi dans le salon ou le jardin.

On fait dans ce moment ci des changements à l'hotel, et de grandes améliorations y seront apportées. Entre temps de dispositions sont prises pour recevoir convenablement les personnes qui viendraient y faire des parties de plaisir, excellents vins et liqueurs.

Des bars keepers polis et attentifs seront toujours à leur poste, pour servir ses amis et le public en général, dont il sollicite le patronage.

5avril—3m JAMES DURNO.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

CONFORMEMENT à l'acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, je, soussigné, collecteur de taxes d'Etat du 2me District, représentant, donne par le présent, avis aux habitants et résidants dudit District, (compris entre les rues St Louis et St Philippe), pour qu'ils aient à exercer une profession ou un métier quelconque, que mon bureau, situé rue St Anne, No 38, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés), de 8 heures A. M. à 2 heures P. M., et ils sont par le présent notifiés d'avoir à venir à mon susdit bureau et à régler le montant de leur taxe ou licence dans les 30 jours qui suivront la présente publication, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi suivante:

Section 4me.—Il est décrété, &c., qu'à dater du premier jour de janvier qui suit tout quarante-huit, nulle personne ou corporation ne pourra continuer, poursuivre, pratiquer ou suivre les métiers, professions ou occupations énumérées dans la précédente section du présent article, avant d'avoir payé la taxe qui y est affectée et obtenu une permission en conséquence, du percepteur des taxes d'Etat, et que toute personne ou corporation qui négligera de payer la taxe sur le métier, la profession ou l'occupation que ladite personne ou corporation exerce, pourra, sur poursuite, ou qui, ou négligera de payer ladite taxe dans les trente jours à dater du 1er jour de mars 1848, ou de l'époque à laquelle ladite personne ou corporation commencera à poursuivre, suivre ou pratiquer dans l'Etat, l'un des métiers, professions ou occupations ci-dessus mentionnées, après le premier jour de mars 1848 perdra son privilège et payera à l'Etat une amende de deux cent cinquante piastres au moins, à mille piastres au plus, qui sera recouvrable par devant toute cour de juridiction compétente, indépendamment de la taxe que ladite personne ou corporation est obligée de payer.

Nlle-Orléans, le 7 avril 1848.

J. B. DIONIS,

Collecteur des taxes d'Etat pour le 2e District.

7av—1m

PAVILLON ST-ANTOINE.

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et les combinaisons de leur confection, ne le céderont à aucun autre.

Les embellissemens nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un séjour qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils feront toujours jaloux et fiers. 15m

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

DIRIGE PAR M. ET Mme DE BRUEYS,

Encoignure des rues Remparts et Canal, No 193.

L'enseignement comprend

La Lecture, l'Ecriture, l'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, &c.

Prix par mois 4, 5, 6, 7, 8,

Selon l'âge et l'avancement de l'élève.

Piano, par mois $10

Harpe, do 10

Les autres talents d'agrément se paient à part.

N. B. MM. F. & H. de Brueys donneront en ville des leçons de harpe et de piano. 9avril—1m

G. W. DUNBAR,

Manufacturier de

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS, Range un bel assortiment de marchandises, Parmi celles de choix, manufacturées pour le marché de la Nouvelle Orléans—Aussi des articles nouveaux et de qualités supérieures, à vendre au No. 20, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.

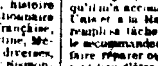

M. WILLIAM HARTKOPP, 172, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre, recommande au public [illegible], accordeur de pianos de M. Henri Herz, offre ses services à MM. les planistes et aux demeurant de la Nouvelle Orléans.

Pour la 2de Municipalité, s'adresser à M. Tyler, 30, rue du Camp, au magasin de musique.

Je certifie que M. W. Hartkopp a travaillé dans ma maison, à Paris, pendant plusieurs années, & qu'il m'a accompagné dans mes voyages aux Etats-Unis et à la Havane, [illegible] et j'ai du plaisir à le recommander à [illegible], pour qui désirent faire accorder leurs pianos, car elles auront lieu d'être satisfaites de son travail.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat.

Havane, 2 février 1848. HENRI HERZ.

3avril—1m

LIQUIDATION VOLONTAIRE.

[illegible]

Très-grand choix de [illegible] blanches [illegible] brodées [illegible], pour robes; broderie riche et [illegible], brodées, [illegible] [illegible]

[illegible]